

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique  
Affaire suivie par : Section activités réglementées  
Tel : 04.76.60.34.00  
Courriel : [pref-bvd@isere.gouv.fr](mailto:pref-bvd@isere.gouv.fr)

Grenoble le 24 DEC. 2019

**Arrêté n° 38-2019-12-24-002**  
**fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires**  
**et légales dans le département de l'Isère en 2020**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales ;  
VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 fixant le minimum de diffusions dont les journaux doivent justifier pour être admis sur la liste des publications susceptibles de recevoir les annonces légales ;  
VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;  
VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;  
VU les demandes des journaux ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -** Est rendue publique par le présent arrêté la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour la presse papier dans le département de l'Isère, pour l'année 2020 :

- **Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné** : 6 avenue de l'Europe – 38100 GRENOBLE
- **Le Courrier - Liberté – ECONORD Isère** : 10 avenue des Frères Lumière - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- **Le Dauphiné Libéré** : 650 route de Valence 38913 VEUREY cedex
- **L'Essor Isère** : 37-39 avenue de la Libération BP 80186 - 42005 SAINT-ETIENNE cedex 1
- **Le Mémo de l'Isère** : 6 avenue de l'Europe 38029 GRENOBLE cedex 2
- **Terre Dauphinoise** : 40 avenue Marcelin Berthelot CS 92608 - 38036 GRENOBLE cedex 2

**ARTICLE 2 -** Est rendue publique par le présent arrêté la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour les services de presse en ligne dans le département de l'Isère, pour l'année 2020 :

- **Place Gre'net** : 31 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE
- **Le Dauphiné Libéré** : 650 route de Valence 38913 VEUREY cedex
- **L'Essor Isère** : 37-39 avenue de la Libération 42005 SAINT-ETIENNE cedex 1
- **Terre Dauphinoise** : 40 Avenue Marcellin Berthelot CS 92608 - 38036 GRENOBLE cedex 2

**ARTICLE 3 -** Le tarif annuel et les modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié susvisé, auquel il convient de se référer strictement.

**ARTICLE 4 -** L'habilitation donnée pourra être retirée, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, susvisée, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, à tout journal qui ne se conformerait pas aux prescriptions édictées ci-dessus.

**ARTICLE 5 -** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère et dont copie sera adressée aux directeurs des journaux habilités.

Pour le Préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général



Philippe PORTAL

Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).